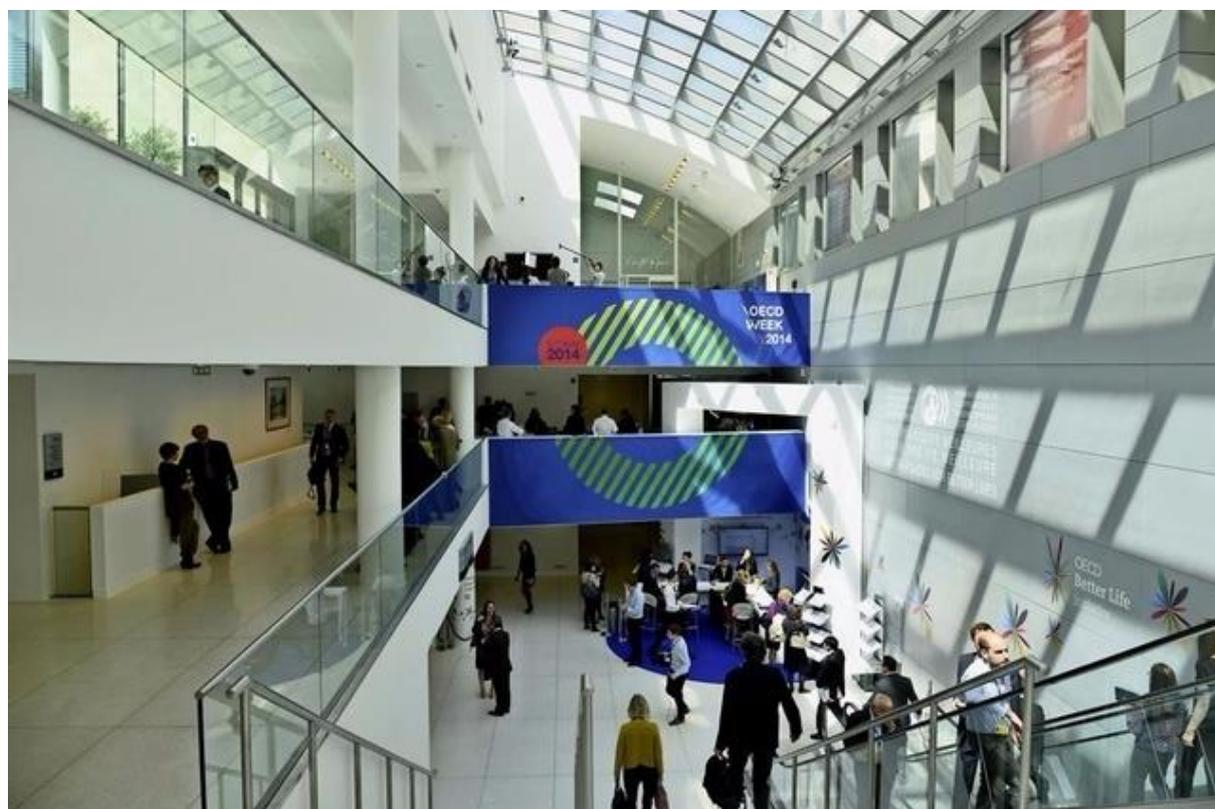


L'échange automatique suscite des inquiétudes

Banque Les banquiers insistent sur la prudence que nécessite l'échange de renseignements en matière fiscale.



L'échange automatique requiert un haut degré de confidentialité. Image: Christian Moutarde

[Par Philippe Rodrik](#) 14.03.2017

Depuis Nouvel-An, les banques helvétiques collectent des données sur les avoirs de la majorité de leurs clients étrangers afin de les adresser à l'administration fédérale. Celle-ci

commencera à pratiquer l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR) avec les trente-huit premiers Etats partenaires en septembre 2018.

Dans ce processus de mise en œuvre du standard de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la Confédération a maintenant donné un sérieux coup d'accélérateur. Depuis le 1er décembre, une procédure de consultation porte sur l'extension de cet échange automatique à une vingtaine d'autres Etats. Elle arrivera à échéance mercredi. Une deuxième se prolonge jusqu'au mois prochain et porte sur une extension à une vingtaine d'Etats supplémentaires.

Plus de pays à la liste

Dans cette situation, les lobbies bancaires multiplient les messages de prudence à l'intention des parlementaires fédéraux et du gouvernement. «Nous soutenons l'approbation de chaque arrêté fédéral autorisant le gouvernement à rajouter des pays à la liste des Etats partenaires de la Suisse pour l'échange automatique. Cette autorisation ne signifie cependant pas que le gouvernement n'a plus aucune vérification à effectuer avant d'envoyer des données à ses partenaires», prévient l'Association de banques privées suisses (ABPS), dirigée par Jan Langlo.

Un des soucis majeurs de la plupart des banques helvétiques consiste évidemment à préserver leur compétitivité. «La Suisse devrait observer attentivement quels pays du G20 (*ndlr: groupe composé de dix-neuf Etats et de l'Union européenne, représentant 85% du commerce mondial*), quelles places financières adoptent un EAR et avec quels partenaires», estime l'Association suisse des banquiers.

Le président de la fondation Genève Place financière, Yves Mirabaud, se montre encore plus clair: «Il convient de garder à l'esprit la nécessité d'améliorer l'accès au marché dans les Etats auxquels la Suisse accordera l'EAR. Il est en effet vital pour les intermédiaires financiers helvétiques de pouvoir offrir leurs prestations au domicile de leurs clients. A défaut, les risques de délocalisation de postes de travail ne sauraient être sous-estimés.»

L'ABPS rappelle en outre que l'échange automatique requiert un haut degré de confidentialité: «Les soucis de nombreux clients, notamment en Amérique latine et en Asie, ne sont pas d'ordre fiscal. Ils concernent leur intégrité physique, en raison des risques de corruption et des jeux politiques dans leur pays.»

Il est vrai que parmi les Etats mentionnés dans les projets d'extension de l'échange automatique, probablement soumis encore cette année aux Chambres fédérales, figurent des noms occupant des places peu reluisantes dans l'indice de corruption de Transparency International. Comme la Russie, le Mexique, l'Argentine ou l'Indonésie.

Appel aux garde-fous

Afin de préserver la confidentialité nécessaire dans l'application de l'échange automatique, Yves Mirabaud fait appel à la vigilance du législateur: «Les arrêtés ratifiés par les Chambres fédérales devront contenir une disposition spécifique prévoyant une activation de l'EAR, sous réserve de vérifications. La constatation d'une violation des règles de confidentialité devra conduire le gouvernement à ne pas entamer le processus d'échange de données.»